



SUBVENTIONS EXERCICE 2018

MAIRIE DU CENDRE

Le dossier de demande de subvention (doc. CERFA N°12156*05 de 2017) pourra être retiré à l'Accueil de la Mairie à partir du 15 janvier 2018 et jusqu'au 25 février 2018 (7 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h) ou téléchargés sur le site de la ville du Cend्रे (www.lecendre.fr)

Ce dossier doit être entièrement rempli (9 Pages) et accompagné impérativement des pièces complémentaires ci-dessous:

Pour une 1^{ère} demande:

- la lettre du Président précisant le montant souhaité
- le dernier bilan financier de l'année échue (ex 2017) : détaillé et arrêté, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- le dernier relevé bancaire pour les associations possédant un livret d'épargne,
- la composition du Conseil d'Administration,
- le dernier rapport d'activités détaillé, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- 1 RIB,
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association: le pouvoir donné par ce dernier au signataire (approuvé en amont par le conseil d'administration),
- les statuts de l'association,
- copie du Journal Officiel

Pour un renouvellement:

- la lettre du Président précisant le montant souhaité
- le dernier bilan financier de l'année échue (ex 2017) : détaillé et arrêté, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- le dernier relevé bancaire pour les associations possédant un livret d'épargne,
- la composition du Conseil d'Administration,
- le dernier rapport d'activités détaillé, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- 1 RIB,
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association: le pouvoir donné par ce dernier au signataire (approuvé en amont par le conseil d'administration),
- Le compte rendu financier de la subvention 2017(pièce annexe n°15059*01)
- les statuts de l'association **si modification**,
- copie du Journal Officiel **si modification**

IMPORTANT

Les subventions sont attribuées en fonction des actions ou projets prévus.

Il faudra, par conséquent, remplir un document par projet.(page5/6/7)

Attention tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

La notice d'accompagnement pour remplir votre demande de subvention est téléchargeable :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156>